

**Objet : Prise en charge des frais de mission de partenaires associés dans le cadre d'actions démonstratives**

Dans le cadre d'actions démonstratives, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (PnrBp) est régulièrement conduit à solliciter des personnes pour préparer, animer ou participer bénévolement à des manifestations publiques ou à des réunions de travail.

Dans la mesure où ces personnes ne sont pas rétribuées, la Présidente propose aux membres du Bureau, que leurs frais de déplacement, d'hébergement et de restauration puissent être pris en charge par le PnrBp, le cas échéant, dans le cadre budgétaire de l'action considérée.

En outre, la Présidente expose que pour l'édition 2015 de la fête du Parc, le 18 octobre, à Barret-sur-Méouge, M. Pierre André a animé une conférence ayant pour thème l'archéologie dans la vallée de la Méouge. Son intervention était bénévole, mais il avait été convenu que ses frais de déplacement de 23.75 € lui seraient remboursés.

La Présidente propose de lui rembourser ces frais inhérents à son intervention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Décide** que les intervenants, à titre bénévole, seront défrayés, selon la réglementation en vigueur, de leurs frais :
  - ◆ de déplacement depuis leur résidence familiale
  - ◆ d'hébergement
  - ◆ de restauration.
- **Décide** de rembourser les frais de déplacement engagés par M. Pierre ANDRE dans le cadre de la fête du Parc 2015
- **Autorise** la Présidente à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ